



FICHE TECHNIQUE ITINERANCE

TITRE DE L'EXPOSITION : ALAÏA/KURAMATA. LA LIBERTÉ EN CRÉATION.

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Admirateur inconditionnel, Azzedine Alaïa avait de son vivant, en 2005, consacré une exposition en ces lieux à Shiro Kuramata, disparu en 1991. Il entretint aussi une amitié étroite avec son épouse Mieko Kuramata, qui joua un rôle essentiel dans la constitution de sa collection riche de pièces essentielles, parmi lesquelles on peut nommer Pyramid (1968), Luminous chair (1969), OBA-Q (1972), Glass Chair (1976), How High is the moon (1986), Twilight Time (1985)... Seul « Miss Blanche », fauteuil mythique d'acrylique et de roses, n'avait pas encore rejoint la collection du couturier, mais Azzedine Alaïa ne désespérait pas de la ravir dans une vente.

Vingt années plus tard, et pour la première fois, la Fondation Azzedine Alaïa a souhaité à nouveau célébrer l'un des plus grands designers de son temps en associant un choix rigoureux de robes et de créations de mode du couturier. Réunis selon des impressions de matériaux, de formes ou d'esprits communs, la maille lurex d'une robe épurée répond au métal tricoté d'une assise, l'acrylique transparent d'une étagère dédale résonne dans les mousselines arachnéennes d'un modèle haute couture.

NOMBRE DE PIÈCES PRÊTÉES :

20 pièces textiles

22 pièces de mobilier

SUPERFICIE NÉCESSAIRE :

330 m²

VISUELS





TRANSPORT

Toutes les opérations de transport (caisserie, emballage, transport, stockage, déballage, remballage) sont à la charge directe et exclusive de l'Emprunteur.

Le transporteur étranger, ainsi que son correspondant français, doivent avoir été validés au préalable par la Fondation, qui demande qu'il soit fait appel un transporteur français spécialisé dans le transport d'œuvres d'art.

CONVOIEMENT

Le convoiement des pièces prêtées est assuré par une personne désignée par la Fondation.

Les frais sont pris en charge directement par l'emprunteur (frais de taxi, trajet en business, per diem).

Deux personnes de la Fondation au moins seront présentes durant l'installation des pièces prêtées puis lors de la désinstallation.

L'Emprunteur met à disposition une équipe professionnelle et spécialisée dans le mannequinage (expériences expositions de mode).

ASSURANCE

L'assurance des œuvres « clou à clou » est à la charge directe et exclusive de l'emprunteur.

Le choix de l'assureur et de la police d'assurance sont validés par la Fondation en amont.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES & SCÉNOGRAPHIE

Les pièces sont présentées sur des mannequins choisis par la Fondation.

Le concept scénographique de l'exposition présentée à la Fondation peut être repris, les éléments scénographiques peuvent - quand ils ont été conservés - être loués.

SÉCURITÉ

L'exposition fait l'objet d'une surveillance 7 jours sur 7, 24h sur 24 par des personnels habilités (sûreté et incendie).

Le système de sécurité incendie comprend détection et alarme.

Les salles d'exposition ont un climat stable (Température 20 degrés +/- 2, Humidité relative 55 % +/- 5). L'éclairage apporte une lumière sans UV et 50 Lux maximum sur les pièces.

Un facility report détaillant les conditions de sécurité incendie et de sûreté du lieu doit être transmis à la Fondation préalablement à tout accord.

DROITS

L'Emprunteur devra obtenir directement les droits de représentation et reproduction des pièces des autres auteurs (photographes et ayants-droits).

COMMUNICATION

Tous les supports de communication sont soumis à la validation de la Fondation. L'Emprunteur mentionne la Fondation Azzedine Alaïa comme auteure de l'exposition, avec apposition de son logo dans les supports (Communiqué et Dossier de presse, Panneaux de l'exposition...).

ASPECTS FINANCIERS

À la charge de l'Emprunteur

- Transport
- Assurance
- Scénographie
- Aménagements / éclairage / électricité
- Mannequins
- Frais de missions des convoyeurs au début et à la fin de l'exposition
- Invitation de la Présidente et du Directeur de la Fondation au vernissage
- Fees incluant :
 - Les prestations de commissariat de la Fondation
 - Les prestations de préparation de l'exposition (administration et archives)
 - Le synopsis de l'exposition
 - Les textes de l'exposition et la cession de droits sur ces textes
 - Une participation aux frais de restauration et de préparation des pièces de l'exposition

Pour information, modalités de versement des Fees : 50% à la signature du contrat, puis 50% le jour de l'inauguration de l'exposition